

UNIVERSITE ARTOIS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Ingénieur-e électrotechnicien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ARTOIS, session 2023

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Ingénieur-e électrotechnicien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ARTOIS, au titre de l'année 2023 :

Monsieur LECOINTE Jean-Philippe, professeur des universités, président, Université d'Artois, Béthune.

Monsieur BRACHELET Franck, ingénieur de recherche, expert, Université d'Artois, Béthune.

Madame CABIRAN Nathalie, ingénieure de recherche, Université d'Artois, Arras.

Monsieur DENIAU Ludovic, attaché d'administration de l'état, Université d'Artois, Arras.

Madame LEPOUTRE Amandine, ingénieure d'études, Université de Lille, Lille.

Monsieur ROILLET Thomas, ingénieur d'études, Université de Lille, Lille.

Madame DELSAUT Isabelle, ingénieure d'études, suppléante, Université d'Artois, Arras.

Fait à Arras, le 24 août 2023

Le Président de l'Université d'Artois

Pasquale MAMMONE

